Bâtir un monde uni et prospère avec la participation de toutes les couches des communautés sans aucune discrimination



S

STRATEGIE POUR L'EQUITE ET L'EGALITE DU GENRE ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 2023-2033

Bujumbura, juillet 2023

STRATEGIE POUR L'EQUITE ET L'EAGLITE DU GENRE ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE 2023-2033

Document élaboré par :

Alphonse Fofo

Sous la supervision du Représentant légal de3 C :

Léonidas Nzigiyimpa

Association « Conservation et Communautés de Changement », 3C en sigles ; Zone Mukaza, Boulevard du 1er Novembre, Building Kinigi, Bureau A11-A13
Bujumbura/Burundi

TABLE DE MATIERE

Table de matière……	**3**
Liste des sigles et abréviations……...	**4**
Résumé exécutif…….....	**5**
Introduction……	**6**
Chapitre I : Contexte……..	**7**
I.1. Au niveau international……	7
I.2. Au niveau national…….	7
Chapitre II : Analyse de la situation actuelle de l'équité et égalité de genre au Burundi.....	**9**
II.1. Genre, culture et société…….	9
II.2. Genre, économie et pauvreté…….	10
II.3. Genre, droit, participation à la prise de décision……	11
II.4. Genre et conservation	11
II.5. Genre, mécanismes institutionnel de promotion, de financement et de communication…….	11
Chapitre III : Cadre stratégique d'intervention……	**13**
III.1. Vision, but et objectifs stratégiques……	13
III.1.1. Vision……..	13
III.1.2. But et objectifs stratégiques…….	13
III.2. Enjeux et priorité d'actions de la stratégie……..	13
III.2.1. Enjeux…….	13
III.2.2. Priorités d'actions…….	14
III.2.3. Matrice d'intervention	16
Chapitre IV : Mécanisme de mise en œuvre de la stratégie……	**29**
IV.1. Principes directeurs…….	29
IV.2. Modalités d'exécution, de coordination et de suivi-évaluation……..	29
IV.2.1. Les acteurs impliqués dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre……..	29
IV.2.2. Structure de coordination et de concertation……	30
IV.2.3. Mécanisme et outils de suivi-évaluation et plaidoyer……..	30
IV.3. Mécanisme d'appui à la de mise en œuvre de la stratégie……..	30
IV.4. Besoins de financement……...	31
Conclusion……	**32**
Bibliographie……	**33**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activité Génératrice de Revenu
BIDF	Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes
CDFC	Centres de Développement Familial et Communautaire
CNIDH	Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
3C	Conservation et Changement de Communauté
IEC	Information, Education et Communication
ISTEEBU	Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
MSNASDG	Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la personne humaine et du Genre
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PCDC	Plan Communal de Développement Communautaire
SEEGLVBG	Stratégie pour l'Equité et l'Egalité de Genre et la Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
VBG	Violences Basés sur le Genre

RESUME EXECUTIF

L'instauration d'une parité effective entre les hommes et les femmes partout dans tous les secteurs de développement, y compris celui de la conservation, est une obligation morale et légale afin de surmonter tous les obstacles et ainsi éviter les violences basées sur le genre. En effet, les inégalités fondées sur le genre portent atteinte à la construction efficace et durable du développement.

Conscient de cette inégalité entre les hommes et les femmes et soucieux d'inverser la tendance, le Gouvernement du Burundi a créé un Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNASDG) dont parmi les missions figurent (i) la promotion de l'équité dans la distribution des ressources en faveur des groupes sociaux vulnérables et (ii) la promotion et la protection des droits de la personne humaine, en collaboration avec les autres ministères et organisations publiques et privées concernés.

En concevant donc cette Stratégie pour l'Equité et l'Egalité du Genre et la Lutte contre les Violences basées sur le Genre (SEEGLVBG), l'association « Conservation et Changement de Communauté, 3C en sigles » cherche à consolider et amplifier les acquis jusqu'ici enregistrés pour se positionner au peloton de tête parmi les organisations où la femme jouit de toute sa dignité, de tous ses droits, de tout son statut et d'une existence plus juste et plus équitable envers les hommes.

C'est pourquoi, elle fonde beaucoup d'espoir sur ce document stratégique qui a été élaboré de manière participative avec ses partenaires. Cette stratégie sera donc un instrument efficace pour la réalisation du souhait du Gouvernement de bâtir un Burundi sans discrimination où les hommes et les femmes sont à la fois acteurs et bénéficiaires des projets productifs que la 3C et autres partenaires du Burundi mettront chaque fois en œuvre.

La 3C lance donc un appel aux acteurs étatiques et ses partenaires locaux et étrangers et à tous les autres segments de la société burundaise pour leur contribution effective à la mise en œuvre de cette stratégie pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre le genre et de la lutte contre les violences basées sur le genre.

INTRODUCTION

Le développement durable et plus particulièrement la réduction de la pauvreté ne pourront se réaliser sans l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes. Ce dessein de lier la question de la promotion de la femme à la croissance économique et le développement est devenu incontournable dans toutes les perspectives d'évolution des sociétés.

C'est ainsi que le Gouvernement du Burundi a décidé d'adopter cette démarche soucieuse d'égalité entre l'homme et la femme et d'intégrer progressivement les questions de genre dans les priorités de développement du pays. La nomination de plusieurs cadres femmes à la tête de certaines institutions étatiques le confirme (les ministres, les directrices générales, les directrices, les parlementaires et sénatrices, les hauts gradés de l'armée et de la police…..).

Malgré ces réels progrès déjà accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser l'égalité des droits et des chances entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. L'atteinte d'un tel objectif exige un véritable changement dans la façon même d'analyser la situation par rapport aux inégalités, car les femmes subissent encore de façon disproportionnée le poids des inégalités et de la pauvreté. Bien plus, elles sont encore victimes de graves violations de leurs droits humains et de leurs droits en matière de sexualité et de reproduction et nombreuses sont celles qui risquent encore aujourd'hui de mourir en donnant la vie.

En effet, l'élaboration de la Stratégie pour l'Equité et l'Egalité de Genre et la Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SEEGLVBG) de 10 ans (2023-2033) par la 3C répond au double souci de disposer (i) d'un cadre de référence qui clarifie la vision du pays en matière du genre et l'engagement des différentes composantes de la société à réaliser cette vision et (ii) d'un instrument opérationnel qui permettra de rendre visible les questions de genre dans la société, de proposer les mesures appropriées pour lever les contraintes à l'égalité entre les hommes et les femmes et d'obtenir les changements souhaités en matière de genre.

Cette SEEGLVBG va bénéficier à toutes les couches de la population qui s'en inspireront dans la fixation des priorités locales et la planification des interventions de développement pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes.

Ainsi, la formulation de la SEEGLVBG est articulée sur 6 points à savoir (i) l'introduction, (ii) le chapitre 1 qui décrit le contexte (national et international), (iii) le chapitre 2 qui analyse la situation actuelle de l'équité et égalité du genre au Burundi, (iv) le chapitre 3 qui montre le cadre stratégique d'intervention, (v) le chapitre 4 qui parle des mécanismes de mise en œuvre de la stratégie et de suivi-évaluation et enfin (vi) une conclusion.

Le Genre n'est pas synonyme de sexe, le Genre n'est pas la femme, le Genre est un concept socioculturel qui renvoie aux dimensions socio-culturelles du sexe et qui fait donc référence aux rapports sociaux entre l'homme et la femme.

CHAPITRE I : CONTEXTE

I.1. Au niveau international

Les questions de genre ont suscité un intérêt de plus en plus marqué au sein de la communauté internationale depuis les années 1990. Plusieurs conférences régionales et internationales ont été organisées avec comme objectif de remodeler la vision sur les conditions de vie des femmes, les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et le respect équitable des droits humains dont les droits des femmes font partie intégrante.

Chacune de ces conférences (de Rio à Copenhague en passant par le Caire et Beijing) a permis de reconnaître, avec force, le rôle crucial des femmes dans le développement et la nécessité de leur participation équitable à la prise de décisions pour asseoir un développement durable, y compris la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. Reposant essentiellement sur l'attachement aux droits de la personne et l'égalité entre les sexes, cet intérêt s'est concrétisé avec l'adoption du Programme d'action de Beijing pour la promotion de la femme.

En effet, l'intégration du genre dans le développement est ainsi reconnue comme une stratégie déterminante pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. L'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont l'objectif 3 est consacré à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Cet objectif est donc une occasion pour la communauté internationale de réitérer l'importance d'élaborer des politiques et programmes sensibles au genre et d'y inclure les besoins spécifiques, pratiques et stratégiques pour les femmes.

I.2. Au niveau national

Dans la marche vers la réduction des inégalités fondées sur le genre au Burundi, de grands progrès ont été enregistrés au cours des 30 dernières années.

Au niveau institutionnel, le Burundi a introduit l'égalité entre les sexes dans la Constitution de 2005 qui a été amendée et améliorée en 2018 par une révision qui réaffirme le quota de 30 % d'occupation des postes par les femmes dans les fonctions publiques, y compris au parlement, au sénat et au gouvernement. Ainsi, un Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a été créé et est actuellement dirigé par une femme issue d'une minorité des communautés Batwa.

Plus encore, le Burundi a élaboré une politique nationale de promotion de Genre 2012-2025 en cours d'exécution. En 2016, l'assemblée nationale a voté la « Loi N° 1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre » qui est un instrument précieux offert aux acteurs de la loi pour éradiquer ce fléau. Cette loi a été accompagnée par la mise en place des juridictions, sections et chambres spéciales au niveau des tribunaux de grande instance et des cours d'appel du pays pour juger rapidement les cas de violences basés sur le genre (VBG).

D'autres stratégies ont été prises au niveau sectoriel notamment l'élaboration des guides d'intégration du genre, les Cellules Genre Sectorielles et les Points focaux genre dans les secteurs publics ainsi que le guide national d'intégration du genre dans le PCDC. Depuis 2010, le pays a donc fait des progrès significatifs dans la représentation des femmes aux postes de décision.

Malgré ces avancées, comparées aux hommes, la participation des femmes reste encore à un faible niveau comme en témoigne les données statistiques issues des dernières élections générales de 2020. Aujourd'hui, le parlement compte 123 membres dont 44 femmes, soit 36,5%. Sur 36 sénateurs élus, 16 sont des femmes, soit 41%, tandis que sur un gouvernement de 15 membres on compte 5 femmes, soit une représentation de 33 %. Au niveau territorial, la situation n'est guère meilleure. Seulement 3 femmes sur 18 occupent le rang de gouverneurs de province, soit 17 % et sur un total de 118 administrateurs communaux, 40 sont des femmes, soit 34 %.

Le constat général note des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), à la justice, aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision.

En ce qui concerne les violences au sein de la société burundaise, elles restent préoccupantes malgré la volonté du gouvernement d'y mettre fin, notamment par la mise en place d'instances spéciales pour juger les auteurs de VBG et de centres de prise en charge holistique des victimes.

Ces inégalités et violences basées sur le genre restent donc un frein pour le développement durable et ralentissent les progrès en termes de justice sociale, de respect des droits humains et de bonne gouvernance.

L'analyse selon le genre est un instrument à l'aide duquel il est possible de de relever les causes profondes de l'inégalité structurelle entre les genres.

CHAPITRE II : ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'EQUITE ET EGALITE DE GENRE AU BURUNDI

II.1. Genre, culture et société

La famille est pour les burundais l'institution de base à partir de laquelle s'organise principalement la vie sociale et culturelle. Malgré la diversité de leurs pratiques, les burundais partagent la spécificité de la différenciation des rôles masculin et féminin. Les différentes cultures confèrent à l'homme et à la femme un traitement différent et une considération sociale inégale.

L'analyse de la situation de l'équité et de l'égalité de genre dans le domaine social et culturel pose la question des relations sociales entre les hommes et les femmes. Dès la naissance, l'homme et la femme agissent en conformité avec les structures, systèmes et normes socialement établis. Ils adoptent les rôles et comportements sociaux que la société détermine et attend d'eux en tant qu'acteur social masculin ou féminin.

Dans le cadre de l'exécution de ces rôles et responsabilités, les hommes et les femmes ont des besoins et des moyens différents mais aussi des aspirations différentes quant à la satisfaction de leurs intérêts stratégiques. C'est seulement en fonction des rôles qui leur sont assignés qu'ils utilisent et contrôlent les ressources de base, accèdent aux bénéfices et services sociaux tels que l'éducation, la formation, la santé, etc. Ce sont les hommes qui décident de la répartition du patrimoine foncier familial et en planifient l'utilisation.

Dans l'ensemble, l'inégalité sociale dans les rôles des hommes et des femmes implique des disparités au niveau social. Les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes possibilités. La société, en les préparant différemment leur a donné des capacités différentes et de plus, en conférant aux hommes un pouvoir et une autorité, a généré une certaine masculinité qui oriente les dimensions de la vie sociale et culturelle. Pourtant, la Constitution de la République du Burundi, en son article 13, stipule que « tous les burundais sont égaux en mérite et en dignité ».

Aujourd'hui, il existe aussi une réelle mobilisation et un engagement actif des femmes et de la société civile pour une meilleure conscience sociale de la place des femmes. En dépit du statut inférieur des femmes, il existe une plus grande acceptation des atouts des femmes et de la valeur de leur contribution égale à celui des hommes dans les domaines clés du développement socio-économique. Il est certain que l'engagement communautaire peut être décisif dans le changement des mentalités et des pratiques, particulièrement si les femmes elles-mêmes prennent conscience de leur rôle d'actrices de développement et se positionnent selon un réel leadership.

Pour étayer ces atouts et genre de changement, le Gouvernement du Burundi a décidé de renforcer son engagement à éliminer les inégalités et l'exclusion liées au genre en actualisant la Politique Nationale Genre de 2003 et il y a eu des avancées dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la défense de ses droits. Cependant, des défis persistent (PND 2018-2027).
Quant à la lutte contre les VBG, des instruments et structures institutionnels de mise en œuvre ont été conçus. Ainsi, les performances enregistrées entre 2012-2016 concernent la prise en charge de 73452 victimes de VBG, l'assistance de 54230 femmes vulnérables et l'octroi de microcrédits à 783 associations féminines qui mènent des activités génératrices de revenus (AGR).

Néanmoins les défis persistent dont notamment (i) la parité de genre dans les instances décisionnelles, (ii) l'intégration du genre et stéréotypes dans les programmes sectoriels et les rapports sociaux, (iii) l'encadrement et la mise en place des structures d'accueil des enfants de la rue, des personnes âgées et celles vivant avec le handicap, (iv) la faible assistance aux personnes vulnérables et, (v) la méconnaissance des droits humains (PND 2018-2027).

II.2. Genre, économie et pauvreté

Le Burundi connait de grandes mutations dans les domaines de la gouvernance administrative, et économique. Le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 (PND Burundi 2018-2027) s'inscrit dans un schéma de développement axé sur une nouvelle dynamique de transformation des structures économiques, démographiques et sociales, générant des effets multiplicateurs et durables sur l'amélioration de la croissance économique et du revenu moyen par habitant et permettant la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le développement du capital humain, la viabilité environnementale et l'équité sociale (PND 2018-2027).

En effet, le processus de transformation de l'économie du Burundi reste confronté à plusieurs faiblesses et contraintes structurelles dont (i) la persistance de la pauvreté et les inégalités socio-économiques et, (ii) le faible développement du secteur privé avec une prééminence du secteur informel qui emploi plus les femmes et les enfants.

Dans l'ensemble, les femmes sont plus vulnérables à la pauvreté du fait de leur statut et de leur position dans la société et des disparités fondées sur le sexe qui les affectent négativement. La détérioration de leurs conditions de vie est ainsi liée à la baisse constante de leurs revenus. La chute du pouvoir d'achat du ménage affecte leur niveau de production et par conséquent leur niveau de consommation.

Ainsi, la distribution de l'emploi dans différents secteurs d'activité économique indique qu'en zone rurale, les femmes sont plus dans l'agriculture, socle de l'économie du Burundi. Elles travaillent davantage sur les terres familiales et dans des activités de subsistance. De surcroît, les femmes rurales s'investissent dans des activités multiples, à la fois domestiques et économiques. En zone urbaine, les femmes sont également actives dans les secteurs formel et informel. Le secteur informel est le secteur qui emploie la main d'œuvre la plus jeune, la moins scolarisée et la plus féminine.

Il faut aussi malheureusement noter que le taux d'activité des femmes est sous-estimé du fait de la non prise en compte par la comptabilité nationale de la contribution des femmes au foyer qui sont classées dans la catégorie des inactifs. Pour les femmes, le secteur informel est une source privilégiée d'emplois qui leur permet, malgré la modicité des revenus qu'elles en tirent, de faire face aux responsabilités croissantes qui leur incombent dans l'exercice de leurs multiples rôles.

Cependant, les atouts et germes de changement ne manquent pas, il s'agit sont notamment de (i) la plus grande disponibilité des femmes à développer des activités économiques et à renforcer leurs aptitudes propres, (ii) l'adhésion progressive des femmes aux groupements et associations de la promotion féminine, (iii) l'augmentation des capacités d'organisation et d'intervention des femmes grâce aux formations organisées à leur intention, (iv) un meilleur accès des femmes aux facteurs et moyens de production favorisée par l'existence d'un environnement favorable au développement de politiques et de mesures juridiques susceptibles de faciliter un meilleur accès des femmes à la terre et aux intrants, (v) une amélioration du niveau des revenus et de l'offre de crédit affectée aux femmes grâce à la mise

sur pied des micro finances et à la création d'une banque dédiées aux femmes (Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes), etc.

II.3. Genre, droit, participation à la prise de décision

Au Burundi, la recherche d'une équité et d'une égalité de genre a connu des avancées significatives à cause du contexte politique national qui est favorable et influencé par un environnement international et sous régional qui réaffirme son ouverture aux questions d'égalité et d'équité de genre.

En effet, la situation de l'équité et de l'égalité de genre laisse apparaître un déséquilibre manifeste en ce qui concerne la jouissance des droits et l'exercice des devoirs pour l'homme et la femme. En effet, les hommes et les femmes disposent d'opportunités, de dispositions et privilèges différenciés aussi bien dans l'espace familial, sociétal, que dans l'espace public. Force de constater cependant que les inégalités persistent entre les hommes et les femmes au niveau des instances de prise de décision.

Les autres contraintes sont notamment (i) la non effectivité de l'application des textes favorables à l'équité et l'égalité de genre, (ii) la vulnérabilité des femmes et des filles aux violences dans les foyers, (iii) la prédominance des hommes dans les instances de décision, (iv) l'insuffisante prise en compte des questions d'égalité et d'équité dans les instances de décision du fait de la faible conscience des questions de genre chez certains leaders, etc.

II.4. Genre et conservation

Actuellement, la dégradation des écosystèmes naturels et de la biodiversité est une préoccupation au Burundi et dans le monde et ce sont les femmes, les enfants et les minorités (peuples autochtones Batwa) qui en paient plus le prix par rapport aux hommes. Bien que les femmes soient les premières actrices en charge des besoins domestiques, elles sont souvent exclues du processus de prise de décision dans leurs foyers et milieux environnants. De surcroit, les facteurs de dégradation de la nature entrainent parfois de nouvelles formes de violence dont l'agression sexuelle à l'endroit des femmes, des enfants et des communautés marginalisées.

En effet, la 3C œuvre sur tout le territoire pour aider le pays à intégrer dans ses plans et stratégies de développement, les considérations environnementales, comme la résilience au changement climatique; l'amélioration des services éco systémiques pour toutes et tous ; et le développement en milieux riverains des aires protégées (AP) des moyens de subsistance non agricoles dans le but de gérer et d'utiliser durablement les ressources naturelles en vue de réduire la pauvreté au sein des communautés locales, y compris les peuples autochtones Batwa. Son objectif est donc d'accompagner le Gouvernement et les autres parties prenantes, tout en créant des conditions appropriées, pour faire de l'égalité des genres un élément critique de réorientation des politiques de développement en vue de la satisfaction des besoins différenciés des femmes et des hommes en renforçant sa place de partenaire au développement privilégié, crédible, fiable et fort.

II.5. Genre, mécanisme institutionnel de promotion, de financement et de communication

La promotion du statut social et économique de la femme et de l'égalité de genre bénéficie d'un dispositif institutionnel comprenant trois types de mécanismes : (i) les structures de promotion, (ii) les institutions de financement formelles et non formelles et (iii) les organes de communication. D'une manière générale, ces mécanismes interviennent respectivement dans

les domaines de l'encadrement, de la formation, du financement, de la sensibilisation, de la mobilisation sociale et de la diffusion des informations relatives à la promotion de la femme et du genre.

- **Les mécanismes institutionnels de promotion**

Il a été créé un Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Il est appuyé par des structures déconcentrées appelées « Centres de Développement Familial et Communautaire » lesquels sont appelés à aider dans la mise en œuvre des programmes et politiques élaborés par le Gouvernement du Burundi par le truchement de son Ministère en charge des droits humains.

En outre, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme mise en place en 2011 procède au fur et à mesure à l'implantation des antennes régionales dans le but d'atteindre la population sans oublier l'Institution d'Ombudsman qui a été établie par la loi n° 1/13 du 25 janvier 2010. Des Cellules Genre Sectorielles et des Points focaux genre dans les secteurs publics ont été mis en place. En plus, Le ministère mène des formations en droits de l'homme à l'endroit des différentes couches de la population pour les amener au respect de ces droits.

Cependant, les questions de genre sont transversales à l'ensemble des secteurs de développement et requièrent un mécanisme de coordination fort, capable de porter et de défendre l'égalité de genre dans tous les domaines de la vie économique et sociale et, principalement, de garantir leur prise en compte dans la formulation et l'exécution des politiques, programmes et projets nationaux et sectoriels.

- **Les mécanismes de financement**

Les institutions bancaires œuvrant au Burundi ont une vocation principalement commerciale. Elles accordent des crédits à court, moyen et long termes selon des procédures clairement définies et exigent des garantis auxquelles les femmes ont du mal à accéder.

Ainsi, ces exigences dénotent une certaine « culture financière » qui n'est pas à la portée de la majorité des femmes dont certaines sont caractérisées par une forte pauvreté. Toutefois, l'accès des femmes aux crédits s'est nettement amélioré grâce au développement des micros finances et surtout, à la création d'une Banque dédiée aux femmes dénommée Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes.

En dépit de ces mécanismes de financement, le niveau de financement des besoins des femmes et de l'égalité de genre est faible. Cette situation s'explique par le fait que l'accès aux financements des banques est inégal entre les hommes et les femmes, le manque de garanties des femmes, les revenus et l'épargne des femmes sont faibles.

- **Les mécanismes de communication**

Les acteurs de la communication existant au Burundi sont constitués essentiellement par les médias publics et privés, les artistes et les leaders d'opinion. Tous sont impliqués dans la production et la diffusion de l'information, la sensibilisation et le plaidoyer en faveur de la promotion du genre.

Cependant, malgré cet élargissement de l'espace médiatique, très peu d'entre elles consacrent des émissions entières relatives moins à la promotion de la femme et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce défi est lié à l'insuffisante prise en compte de l'approche genre au niveau de ces mécanismes et aux manques de compétences dans le domaine.

CHAPITRE III : CADRE STRATEGIQUE D'INTERVENTION

III.1. Vision, but et objectifs stratégiques

III.1.1. Vision

A l'occasion de différents événements de rassemblement des populations, les hautes autorités du pays ne cessent d'inviter les burundais, femmes et hommes tous ensembles, à s'investir davantage pour changer l'image du Burundi dans le court, moyen et long termes. Elles demandent toujours aux populations de « ***faire du Burundi, un pays émergent d'ici 2040 et un pays développé en 2060*** ». Cette vision ne pourra donc se concrétiser que si les hommes et les femmes aient les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance, sans aucune discrimination.

Fort de cet engagement, la 3C a choisi de concrétiser cette vision en formulant une Stratégie pour l'Equité et l'Egalité de Genre et la Lutte contre les Violences Basées sur le Genre qui sera déterminante dans la réalisation de cette vision même en matière de conservation des écosystèmes et de leur biodiversité. En d'autres termes, cette stratégie va concourir à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales riveraines aux écosystèmes naturels dont les Batwa, au renforcement de leurs capacités et à la diversification de leurs sources de revenus.

III.1.2. But et objectifs stratégiques

La stratégie a pour but de contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre et à la lutte contre les violences basées sur le genre au Burundi dans tous les milieux, y compris les AP et leurs environs. A cet effet, elle vise trois objectifs stratégiques à savoir (i) la valorisation de la position sociale de la femme et renforcement de ses potentialités pour l'équité et l'égalité de genre, (ii) la promotion économique des femmes et, (iii) et la lutte contre les violences basées sur le genre.

III.2. Enjeux et priorité d'actions de la stratégie

III.2.1. Enjeux

En choisissant d'énoncer ainsi les fondements de la stratégie, la 3C vise à gagner la bataille du bien-être des femmes qui sont désormais reconnues comme une force active incontournable.

Sur base de l'analyse de la situation du genre au Burundi, la stratégie est articulée autour de trois leviers fondamentaux reconnus actuellement comme enjeux de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces enjeux sont : (i) la valorisation de la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités pour l'équité et l'égalité de genre, (ii) la promotion économique des femmes et, (iii) la lutte contre les violences basées sur le genre.

Cependant, la 3C reconnait une nette différenciation de statut et de position entre l'homme et la femme dans la famille et dans la société ainsi que des relations étroites de pouvoir, d'influence et de dépendance, qui lient l'homme et la femme dans tous les domaines, le garçon et l'homme seront également des cibles de la stratégie.

C'est dans cet esprit, et sur la base des priorités de développement du Gouvernement et des engagements internationaux, que les objectifs et les stratégies d'intervention, ci-dessous présentés, ont été définis pour chaque enjeu en vue de lever les contraintes qui freinent la

réalisation de l'égalité de genre et la lutte contre les violences basées sur le genre et limitent, en conséquence, la participation des femmes au processus de développement.

III.2.2. Priorités d'action

Enjeu 1 : **La valorisation de la position sociale de la femme et renforcement de ses potentialités pour l'équité et l'égalité de genre**.

L'objet de cet enjeu est de promouvoir les attitudes et les pratiques favorables à l'équité et à l'égalité de reconnaissance, de traitement, de chances et de résultats envers les femmes et les hommes et plus particulièrement de renforcer, à côté des secteurs de l'éducation et de la santé, la position sociale et la capacité d'action de la femme.

A cet effet, les objectifs spécifiques visés améliorent les capacités des femmes et des hommes sur l'équité et l'égalité de genre et consistent à :

- amener les différentes composantes de la société à adhérer et à œuvrer pour l'égalité et l'équité de genre ;
- amener les garçons et les hommes à prendre une part active dans la promotion de l'égalité de genre, la gestion du foyer et le partage des responsabilités dans la communauté ;
- contribuer à l'égalité d'accès, de chance de réussite et d'achèvement à tous les niveaux du système éducatif ;
- garantir l'application effective des droits des femmes ;

Les stratégies retenues pour soutenir la réalisation de ces objectifs reposent sur (i) un vaste programme d'information et de sensibilisation des groupes cibles sur les questions de genre, (ii) la mobilisation sociale des populations en faveur des changements de mentalité et de comportement indispensables à la réduction des inégalités liées au sexe, et (iii) le plaidoyer auprès leaders locaux pour un soutien actif à l'équité et à l'égalité de genre.

Enjeu 2 : **La promotion économique des femmes.**
L'objet de cet enjeu est de développer des activités économiques alternatives aux ressources naturelles dont la dégradation affecte beaucoup plus les femmes que les hommes. Les objectifs spécifiques visés viennent en réponse à l'amélioration des conditions de vie des femmes et consistent à :

- élargir les champs d'intervention économique des femmes;
- amener les hommes et autres membres de la famille à prendre une part active dans la gestion du foyer et à partager les responsabilités;
- contribuer à l'égalité d'accès au marché du travail;

Pour atteindre les objectifs ainsi fixés, les stratégies qui seront développées reposent sur (i) responsabilisation des hommes aux activités domestiques au même titre que les femmes, (ii) l'augmentation des revenus des ménages.

Enjeu 3 : La lutte contre les violences basées sur le genre.

L'objet de cet enjeu est de mettre en place des dispositifs performants au niveau institutionnel ainsi que le renforcement de la synergie des interventions dans le domaine du genre. Les objectifs spécifiques retenus à cet effet se résument comme suit :

- donner au mécanisme gouvernemental en charge du genre une réelle capacité d'intervention et de décision ;
- accroître la capacité d'intervention des mécanismes d'appui et des organisations de la société civile intervenant dans le domaine du genre à la promotion du genre ;

Pour soutenir la réalisation de ces objectifs, les stratégies à développer concernent le renforcement sur le plan institutionnel (i) de la capacité institutionnelle et organisationnelle des différents mécanismes et (ii) leurs compétences en genre ainsi que la synergie des interventions dans le domaine du genre.

III.2.3. Matrice d'intervention

Cette matrice est un cadre de référence qui permet de visualiser l'ampleur des actions à mener ainsi que la logique des relations de cause à effet issues de l'analyse situationnelle. Il s'agit donc d'un programme d'opérationnalisation de la stratégie 2023-2033.

Orientation stratégique 1 : La valorisation de la position sociale de la femme et renforcement de ses potentialités pour l'équité et l'égalité de genre

Objectif 1.1 : Amener les différentes catégories des communautés locales à adhérer et œuvrer pour l'équité et l'égalité de genre						
Stratégie	**Résultat**	**Action**	**Indicateur**	**Echéance**	**Intervenant**	**Budget estimatif en Millier de US $**
1.1.1. Sensibilisation des hommes et femmes sur les manifestations des disparités et des discriminations	Prise de conscience et engagement effectif de toutes les couches de population pour la réduction des inégalités entre femmes et hommes	Elaborer des outils et programme d'information, d'éducation et communication (IEC) sur l'équité et l'égalité de genre	• Nombre et type d'outils IEC produits ; • Un programme IEC sur l'équité et égalité du genre élaboré et exécuté	2024-2032	• MSNASPHG ; • CNIDH ; • Points focaux ; • Administration et communautés locales ; • 3C	500
		Mener des enquêtes au niveau des familles rurales en 2024, 2028 et 2032 pour évaluer les changements dans les relations entre hommes et femmes	% de la population des zones ciblées ayant des comportements favorables à l'égalité et l'équité de genre	2025-2028-2032	• MSNASPHG ; • CNIDH ; • Points focaux ; • Administration et communautés locales ; • 3C ; • ISTEEBU	250
1.1.2. Amélioration	Meilleure compréhension	Mener une étude sur les	-Inventaire des	2025-2028	• MSNASPHG ;	100

du niveau de connaissance de la situation des femmes dans différents contextes socioculturels	des inégalités entre homme femmes ;	inégalités entre hommes et femmes selon les régions	déterminants socioculturels disponibles par région -Existence de sources d'information et sensibilisation sur la situation et le vécu différenciés des hommes et des femmes dans les zones ciblées		• Points focaux ; • ISTEEBU ; • Administration • et communautés locales ; • 3C	
Objectif 1.2. : Amener les garçons et les hommes à prendre une part active dans la promotion de l'égalité de genre, la gestion du foyer et le partage des responsabilités dans la communauté						
1.2.1. Sensibilisation pour un meilleur partage des fonctions et responsabilités dans la famille et dans la société	-Implication effective des garçons et des hommes dans la gestion des activités domestiques et communautaires dans les zones ciblées -Des comportements favorables à l'égalité et à l'équité entre l'homme et la femme sont davantage visibles	Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation sur l'importance et les bénéfices du partage des rôles et responsabilités en direction des familles	Un programme d'information et de sensibilisation disponible	2027-2030	• MSNASPHG ; • Points focaux ; • ISTEEBU ; • Administration • et communautés locales ; • 3C	200
1.2.2. Instauration d'un dialogue social autour des avantages de l'égalité et de l'équité de genre	-Plus grande adhésion des hommes, des décideurs et des leaders d'opinion à l'égalité de genre -Réduction des inégalités de sexe voire égalité de	Créer des outils et supports d'éducation de base intégrant des stéréotypes et des images sur le statut de l'homme et de la femme dans la société	-Des supports d'information et de sensibilisation sur l'égalité de genre sont élaborés et vulgarisés. -Les stéréotypes sexistes défavorables à la femme	2028-2029	• MSNASPHG ; • Points focaux ; • CNIDH ; • Administration • et communautés locales ; • 3C	50

	traitement entre l'homme et la femme dans tous les secteurs et à tous les niveaux		et à la petite fille sont progressivement supprimés dans les manuels et les supports de communication			
		Mener un plaidoyer pour la révision des manuels, des textes et autres supports publicitaires comportant des images négatives sur les relations garçons/filles hommes/femmes	Des rencontres avec les décideurs à tous les niveaux sont organisées	2024-2026	• MSNASPHG ; • Points focaux ; • CNIDH • Administration • et communautés locales ; • 3C	10
		Réviser les manuels et les textes et autres supports publicitaires	Nombre d'outil révisés	2026-2028	• MSNASPHG ; • Points focaux ; • CNIDH • Administration • et communautés locales ; • 3C	70
Objectif 1.3 : Contribuer à l'égalité d'accès, de chance de réussite et d'achèvement à tous les niveaux du système éducatif						
1.3.1. Sensibilisation mobilisation sociale en faveur de l'amélioration de la scolarisation et de la formation équitable des filles et des garçons	-La majeure partie des familles, des décideurs et des leaders d'opinion pratiquent une éducation non discriminatoire entre filles et garçons -La parité fille/garçon est réalisée dans l'enseignemen primaire en 2015	Mener un plaidoyer auprès des autorités de l'éducation pour l'augmentation et la distribution adéquate des infrastructures scolaires	Au moins 10 campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale sont réalisées	2024-2025	• MSNASPHG ; • Ministère ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions; • Administration • et communautés locales ; • 3C	40

					• Média	
		Concevoir et mettre en œuvre un programme IEC/ sur les avantages économiques et sociaux de la scolarisation et pour l'accès des filles dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles	Un programme IEC est disponible et exécuté	2026-2029	• MSNASPHG ; • Ministère ayant l'enseignement primaire et secondaire dans ses attributions; • Administration et communautés locales • ONG	150
Objectif 1.4. : Garantir l'application effective des droits des femmes						
Stratégie	**Résultat**	**Action**	**Indicateur**	**Echéance**	**Intervenant**	**Budget estimatif en Millier de US $**
1.4.1. Sensibilisation des justiciables et des acteurs judiciaires su les droits des femme et leur application	Augmentation des recours aux services juridiques par les femmes pour réclamer leurs droits	Elaborer un programme d'IEC/genre pour les femmes, les hommes et les jeunes (filles et garçons) sur l'égalité des droits et devoirs	-% des plaintes auprès du mécanisme de suivi de l'application des droits des femmes -% de dossiers relatifs aux droits des femmes traités au niveau du tribunal	2024-2033	• MSNASPHG ; • Ministère ayant la justice dans ses attributions; • Média ; • Administration et communautés locales • 3C	50
1**.4.2. Opérationnalisation**	Les conditions d'application des textes juridiques	Plaidoyer pour la prise des mesures, lois et	-Des mesures adoptées pour favoriser l'application	2024-2033	• MSNASPHG ; • Ministère ayant	200

des textes adoptés	favorables aux droits des femmes sont réunies	règlements relatifs à l'application des textes et leur publication dans le Journal officiel	des textes -Les textes relatifs à l'équité et l'égalité de genre sont médiatisés		la justice dans ses attributions; • Média ; • Administration et communautés locales • ONG • Média	

Orientation stratégique 2 : La promotion économique des femmes

Objectif 2.1. : Elargir le champ d'intervention économique des femmes						
Stratégie	**Résultat**	**Action**	**Indicateur**	**Echéance**	**Intervenant**	**Budget estimatif en Millier de US $**
2.1.1. Renforcement de la participation de femmes dans tous les secteurs de développement	Participation accrue des femmes dans tous les secteurs d'activité	Sensibiliser les hommes et les femmes sur leur participation équitable au développement	Taux d'activité (H/F) dans les différents secteurs	2024-207-2030	• MSNASPHG ; • Points focaux ; • Administration et communautés locales ; • ONG • Média	100
		Plaidoyer en direction des décideurs, du législateur et des parlementaires pour la création d'un environnement favorable	Au moins 5 campagnes de sensibilisation organisées par an	2025-2032	• MSNASPHG ; • Ministère ayant le commerce dan ses attributions • Administration	20

		à la participation équitable des hommes et des femmes dans le développement			• et communautés locales ; • ONG	
2.1.2. Renforcement du niveau de connaissance technique et professionnel des jeunes filles	Les connaissances techniques et professionnelles des filles et des jeunes sont renforcées	Relever le plafond du fond leadership féminin existant dans une institution ad hoc et y favoriser l'accès des jeunes filles	Taux d'accès H/F dans les filières scientifiques et techniques et dans les écoles professionnelles	2025-2032	• MSNASPHG ; • Ministère ayant La formation professionnelle dans ses attributions • Administration • et communautés locales ; • ONG	500
		Soutenir l'accès des jeunes filles aux programmes de formation professionnelle et technique par des initiatives complémentaires	Nature et nombre d'initiatives de soutien à la formation des jeunes filles	2025-2032	• MSNASPHG ; • Ministère ayant La formation professionnelle dans ses attributions • Administration • et communautés locales ; • ONG	200

Objectif 2. 2 : Amener les hommes et autres membres de la famille à prendre une part active dans la gestion du foyer et à partager les responsabilités						
Stratégie	**Résultat**	**Action**	**Indicateur**	**Echéance**	**Intervenant**	**Budget estimatif en Millier de US $**
2.2.1. Mobilisation sociale et sensibilisation pour un meilleur partage des tâches et responsabilités dans le foyer et dans la société	-La situation sur la division du travail au sein des foyers et de la société est mieux connue selon les contextes socioculturels -Les populations sont informées et sensibilisées sur les avantages d'un partage équitable des tâches et des responsabilité	Réaliser des enquêtes ponctuelles sur la division du travail et des responsabilités au niveau du foyer et de la société	Au moins trois enquêtes sur la division du travail au sein du foyer et de la société sont réalisées	2025-2028 -2031	• MSNASPHG ; • Points focaux ; • CNIDH • Administration • et communautés locales ; • 3C	300
		Organiser des séances d'information et de sensibilisation sur le partage équitable des tâches dans la famille et la société	Au moins trois fora par an sont organisés au niveau de chaque région	2025-2028-2031	• MSNASPHG ; • Points focaux ; • CNIDH • Administration • et communautés locales ; • 3C • Média	300
2.2.2. Allégement des travaux domestiques chez la femme	-Les femmes disposent désormais d'un gain de temps qu'elles investissent dans des activités économiques	Sensibiliser les hommes et garçons au partage des tâches domestiques	Nombre de séance de sensibilisation	2024-2028-2032	• MSNASPHG ; • Points focaux ; • CNIDH • Administration • et communautés locales ; • ONG • Média	30

	-Les femmes ont entrepris d'autres activités de développement	Sensibiliser les femmes à développer d'autres activit de développement	Nature d'activités développées	2026-2027	• MSNASPHG ; • Points focaux • ONG • Administration • et communautés locales • 3C • Média	30
		Mener une enquête sur les femmes ayant développées d'autres activité	Taux de femme dans d'autres secteurs d'activité	2026-2029-2032	• MSNASPHG ; • Points focaux • ONG • ISTEEBU	300
2.2.3. Amélioration des conditions de vie et du niveau de revenu des femmes	Réduction de la pauvreté en particulier celle des femmes dans les zones ciblées par le programmes et projets	Mener une étude spécifiqu sur la féminisation de la pauvreté	Une étude disponible	2026-2033	• MSNASPHG ; • Points focaux • ONG • ISTEEBU	30
		Plaidoyer pour un meilleur accès des femmes aux programmes de lutte contre la pauvreté	% de femmes bénéficiant d'un appui des programmes de lutte contre la pauvreté	2025	• MSNASPHG ; • Points focaux • Administration • et communautés locales • ONG • Média	10

Objectif 2.3. : Contribuer à l'égalité d'accès au marché du travail						
Stratégie	**Résultat**	**Action**	**Indicateur**	**Echéance**	**Intervenant**	**Budget estimatif en Millier de US $**
2.3.1. Application égale des lois sur le droit du travail à tous les acteurs économiques	Les femmes et les jeunes filles ont davantage accès à un emploi stable et rémunérateur	Plaidoyer auprès des autorités publiques et du patronat pour une application équitable des lois du travail à tous les acteurs économiques	% des femmes et jeunes filles sur le marché de l'emploi formel	2024-2033	• MSNASPHG ; • Points focaux • Administration • et communautés locales • ONG • Média	100
		Plaidoyer auprès du secteur privé pour l'insertion économique des jeunes filles déscolarisées	% des femmes et jeunes filles sur le marché de l'emploi formel	2024-2028-2032	• MSNASPHG ; • Points focaux • Administration • et communautés locales • ONG • Média	100
2.3.2. Sensibilisation des employeurs à la conciliation travail-famille	Conditions de travail améliorées dans les lieux de travail	Plaidoyer auprès des employeurs pour la création de structures d'accueil pour les enfants des travailleurs	% des entreprises et sociétés ayant pris des mesures pour faciliter la conciliation obligations familiales et professionnelles	2025-2032	• MSNASPHG ; • Ministère ayant le travail dans ses attributions • Points focaux • Administration • et communautés locales • Média	100

Objectif stratégique 3 : La lutte contre les violences basées sur le genre.

Objectif 3.1. : Donner au mécanisme gouvernemental en charge du genre une réelle capacité d'intervention et de décision						
Stratégie	**Résultat**	**Action**	**Indicateur**	**Echéance**	**Intervenant**	**Budget estimatif en Millier de US $**
3.1.1. Renforcement des mécanismes nationaux de lutte contre les violences basées sur le Genre (tribunaux, centres de prise en charge et Police)	Mécanismes nationaux de lutte contre les violences renforcés	Doter les tribunaux et la Police des moyens et équipements adéquats pour recourir aux victimes des violences basées sur le genre	Nombre et type de moyens e équipement alloués à ces instances	2023-2033	• MSNASPHG ; • Ministère ayant la justice dans ses attributions • CNIDH • Points focaux • Administration • et communautés locales • Média	500
		Doter de moyens en ressources humaines et matérielles et augmenter les centre de prise en charge à travers tout le pays	-Nombre et type de moyens équipements alloués à ces instances ; -Nombre de personnel recruté -Nombre de centres de prise en charge additionnels	2023-2033	• MSNASPHG ; • Ministère ayant les finances dans ses attributions • Administration • et communautés locales • ONG	1000
3.1.2. Sensibilisation des victimes des	Les victimes des violences basées sur le genre	Mener des campagnes de sensibilisation à la	-Nombre de personnes ayant dénoncé leur violeur	2023-2033	• MSNASPHG ;	100

violences basées sur le genre à la dénonciation	dénoncent leurs bourreaux	dénonciation des auteurs de violences basées sur le genre	-Nombre de campagnes organisées		• Administration • et communautés locales • ONG • Police • Média	
3.1.3. Répression des auteurs des violences vasées sur le genre	Les tribunaux et la police travaillent en synergie pour arrêter, juger et réprimer les auteurs des violences	Revoir et renforcer les lois relatives aux violences basées sur le genre	Nombre de lois révisées	2023-2033	• MSNASPHG ; • Ministère ayant la justice dans ses attributions • Police • Points focaux • Administration • et communautés locales	100
		Punir tous les auteurs des violences	Nombre de personnes punies	2023-2033	• MSNASPHG ; • Ministère ayant la justice dans ses attributions • Police • Points focaux • Administration • et communautés locales	50

Objectif 3.2. : Accroître la capacité d'intervention des mécanismes d'appui et des organisations de la société civile intervenant dans le domaine du genre à la promotion du genre						
Stratégie	**Résultat**	**Action**	**Indicateur**	**Echéance**	**Intervenant**	**Budget estimatif en Millier de US $**
3.31. Renforcement des capacités de tous les mécanismes d'appui œuvrant dans le domaine de genre	Tous les mécanismes d'appui sont renforcés et s'acquittent convenablement de leurs missions	Cartographier tous les mécanismes d'appui	-Nombre de mécanismes opérationnels	2026	• MSNASPHG ; • Ministères sectoriels • Police • Points focaux • Administration et communautés locales	10
		Identifier les besoins de ces mécanismes d'appui	-Nombre et type de besoin	2026	• MSNASPHG ; • Ministères sectoriels • Points focaux • Administration et communautés locales	10
		Former le personnel de ces mécanismes sur les aspects du genre et les VBG	-Nombre de séances de formation ; -Nombre de personnes formées	206-2027	• MSNASPHG ; • CNIDH • Points focaux • Administration et communautés locales ; • Consultant	100
		Doter les mécanismes	Nombre et type de	2026	• MSNASPHG ;	600

		d'appui du matériel et équipements requis pour bien assurer leurs missions	matériels		• CNIDH • ONG	
TOTAL						**5970**

CHAPITRE IV : MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATGIE

IV.1. Principes directeurs

Le schéma de mise en œuvre de la stratégie repose sur quelques principes de base :

- L'exécution de la stratégie interpelle d'abord l'Etat qui est facilitateur et toutes les autres parties prenantes en tant qu'acteurs et actrices de développement ;
- L'interdépendance des enjeux et des objectifs de la stratégie exige une synergie des interventions, indispensable à l'inscription des questions de genre sur le sentier de l'équité et l'égalité ;
- La société civile sera l'un des acteurs majeurs de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie ;
- La coordination des activités de la stratégie entre les différentes structures impliquées dans leur exécution et les bailleurs de fonds qui en assurent le financement, revient au MSNASDG qui l'exerce effectivement.

IV.2. Modalités d'exécution, de coordination et de suivi-évaluation

Les questions de genre sont transversales à l'ensemble des secteurs de développement et requièrent un mécanisme de coordination fort, capable de porter et de défendre l'égalité de genre dans tous les domaines de la vie économique et sociale et, principalement, de garantir leur prise en compte dans la formulation et l'exécution des politiques, programmes et projets nationaux et sectoriels. La stratégie devient donc un cadre de référence pour tous les partenaires au développement, bénéficiaires et acteurs, liés à l'Etat, à la société civile, au secteur privé ou à la coopération internationale qui œuvrent pour un développement durable au Burundi.

IV.2.1. Les acteurs impliqués dans la promotion de l'égalité et de l'équité de genre

- **Le mécanisme national genre**

Le mécanisme national genre est le Ministère ayant le Genre dans ses attributions. Il a pour mission de définir les orientations nécessaires pour la planification et la programmation des actions à mener dans le domaine de l'égalité et de l'équité de genre. Enfin, le mécanisme national est responsable des résultats atteints dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre. A ce titre, il devra rendre compte au gouvernement, qui l'a mandaté et aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie.

- **Les ministères sectoriels**

Les ministères sectoriels sont les structures gouvernementales en charge des politiques et programmes relevant de leur secteur respectif. Ils seront directement impliqués dans l'exécution de la stratégie à travers la prise en compte des objectifs de la stratégie dans leurs programmes. A cet effet, les points focaux genre auront un rôle déterminant à jouer notamment en assurant le suivi de la prise en compte du genre dans les objectifs, stratégies et programmes de développement ainsi que dans les budgets de leur secteur respectif.

- **La société civile**

Les ONG et associations ainsi que les réseaux travaillant dans le domaine Genre et Développement ont un rôle à jouer dans l'instauration d'un climat d'égalité entre les sexes

dans les domaines social, culturel, économique et politique. En partenariat avec le MSNASDG, elles seront les agents d'exécution par excellence sur le terrain.

- **Les professionnels de la communication**

Les hommes des médias et artistes seront également des partenaires privilégiés pour l'information et la sensibilisation des populations, mais aussi au niveau du plaidoyer auprès des autorités politiques et des leaders d'opinion pour un changement de comportement et la création d'un environnement favorable à la promotion du genre. De surcroît, ils seront les principaux acteurs de la stratégie de communication qui devra accompagner la mise en œuvre de la stratégie.

- **Les collectivités locales**

Les collectivités locales sont les institutions décentralisées représentées par les communes et les communautés locales. Les collectivités locales seront directement impliquées dans l'exécution de la stratégie à travers la prise en compte de ses objectifs dans leurs programmes d'intervention.

IV.2.2. Structures de coordination et de concertation

Il conviendrait de mettre en place et de faire fonctionner régulièrement des structures pour de la réussite de la mise en œuvre de la stratégie, de coordination, de concertation et de suivi-évaluation. Sur ce, il est nécessaire de créer des comités à plusieurs niveaux (Ministères sectoriels, provinces, communes, collines…) ayant pour mission d'appuyer le mécanisme national dans la mise en œuvre de la stratégie.

Pour assurer la coordination des interventions avec efficacité, le MSNASDG établira des protocoles de collaboration avec les différents intervenants. Cette démarche a pour objet (i) de mieux informer sur l'évolution de la situation des jeunes, des femmes et des hommes, (ii) de contribuer à l'élaboration des argumentaires qui seront utilisés lors des activités de sensibilisation, d'information et de plaidoyer et (iii) de faciliter le suivi et l'évaluation des programmes de la stratégie. Afin de permettre au MSNASDG de jouer efficacement son rôle, il est suggéré de lui assurer une position institutionnelle plus visible, plus autonome et plus efficace

IV.2.3. Mécanismes et outils de suivi-évaluation et de plaidoyer

Pour le suivi et l'évaluation, le MSNASDG travaillera étroitement avec différentes structures mises en place. Pour capitaliser les résultats du suivi-évaluation, il est proposé au MSNASDG de mettre en place un système d'information sur le genre dans chacun des domaines prioritaires d'intervention de la stratégie.

IV.3. Mécanismes d'appui à la mise en œuvre

A côté de l'institution gouvernementale en charge du genre, des mécanismes d'appui ont été mis en place à l'instar des Cellules Genre Sectorielles et des Points focaux genre dans les secteurs publics. Ceci est donc un moyen d'opérationnaliser la transversalité du genre à travers les différents secteurs d'activité.

Les limites identifiées sont liées au choix des personnes dont le profil et le statut au sein de leur institution respective ne concordent pas avec les objectifs de la stratégie ; peuvent ne pas être appropriés. Pire encore, ces personnes ne disposent ni de moyens matériels ni de moyens financiers nécessaires pour exécuter pour leur mission.

IV.4. Besoins de financement

Enjeux de la stratégie	Besoins de financement (en millier de dollars américains)	% du coût total
Enjeu 1 : valorisation de la position sociale de la femme et renforcement de ses potentialités pour l'équité et l'égalité de genre.	2620	28,4
Enjeu 2 : promotion économique des femmes	2120	23
Enjeu 3 : lutte contre les violences basées sur le genre	2470	48,3
Total	**9210**	**100**

CONCLUSION

C'est au sein de la famille que les rôles sociaux assignés au garçon et à la petite fille, à l'homme et à la femme sont signifiés et mis en pratique. Ces rôles induisent des inégalités sociales qui conditionnent leur participation au sein de la communauté, dans l'économie, au niveau de l'Etat et au développement de manière générale. Il faut reconnaitre que les femmes, forces actives indispensables pour le développement, sont encore sous représentées dans les sphères de la vie économique et peu impliquées au niveau des instances de prise de décision en raison de leurs position d'infériorité par rapport aux hommes.

Aujourd'hui cependant, il est suffisamment reconnu que l'on ne peut plus parler de démocratie, de bonne gouvernance et de développement sans l'implication effective et équitable des hommes et des femmes, en tant que citoyens et acteurs de développement.

En élaborant cette stratégie, la 3C accompagne le Gouvernement du Burundi à adopter résolument une perspective de réaliser l'égalité entre hommes et femmes et le développement durable. Dans le cadre des questions d'égalité de genre, disposer d'un cadre de référence est certes indispensable mais pas suffisant. Il est clair que la mise en œuvre de cette stratégie ne pourra se faire en l'absence d'une ferme volonté des autorités à l'exécuter et de l'engagement actif de toutes les parties prenantes à y prendre part.

BIBLIOGRAPHIE

- **République du Burundi (2018)**-Plan National de Développement, PND-Burundi 2018-2027 ;
- **République du Burundi (2016)**-Loi n°1/13 du 22 septembre 2016 portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre.
- **République du Burundi (2012)**-Politique Nationale Genre du Burundi 2012-2025
- **MINEAGRIE (2020)**-Document de stratégie Genre. OBPE

Association « Conservation et Communautés de Changement », 3C en sigles
Zone Mukaza, Boulevard du 1er Novembre, Building Kinigi, Bureau A11-A13
Bujumbura/Burundi